

Restrictions Covid-19 : nouveau projet de loi le 22 juin 2022, juste après les législatives !



[Source : lemediaen442.fr]

À quelle sauce allons-nous être dévorés ? Olivia Grégoire, porte-parole d'Emmanuel Macron, a annoncé au conseil des ministres du 8 juin qu'un projet de loi lui sera présenté le 22 juin. Et d'ici là, nous dit-elle, le gouvernement est vigilant, surveille, observe et rappelle [NDLR : comme Big Brother] à nos compatriotes que les gestes barrières et la quatrième dose demeurent, à cette heure, les axes les plus solides pour se protéger du Covid.

La pause des élections est éphémère. Le fameux taux d'incidence revient sur le devant de la scène, particulièrement en Guyane et en Martinique, tel que nous le décrit, le 8 juin, la porte-parole du président au dernier conseil des ministres. Le deuxième tour des élections législatives est le 19 juin. Le gouvernement a-t-il quoi que ce soit à craindre pour le vote du pass sanitaire à l'Assemblée, s'il écope d'un mauvais résultat ? Rien du tout car, à part les Patriotes de Florian Philippot, les professions de foi des divers partis observent un silence assourdissant sur le pass sanitaire.

« D'ici quelques semaines, nous allons présenter un nouveau projet de loi. Ce sera au Conseil des ministres du 22 juin prochain. Le gouvernement est vigilant, surveille, observe et rappelle à nos compatriotes que les gestes barrières et la quatrième dose demeurent à cette heure, les axes les plus solides pour se protéger du Covid. »

(Voir la vidéo dans sa totalité)

Parallèlement, la commission européenne, le 3 février 2022, a prorogé le pass sanitaire du 23 juin 2022 au 30 juin 2023, et cela sans débat parlementaire. Ce pass aurait dû être mis au vote le 7 juin, mais les parlementaires avaient eu l'outrecuidance de demander des études d'impact, des justifications médicales... Qu'importent d'éventuelles raisons médicales : la Commission a très simplement avoué que le pass sanitaire a pour objectif d'inciter à la vaccination et non de freiner la contamination. L'objectif commercial prime donc tout objectif médical. La vaccination – obligatoire dans les faits – transforme les Européens en clientèle captive des laboratoires. C'est pour

cela qu'en toute confiance, les commandes de vaccins sont poursuivies jusqu'à la fin de l'année. Le dossier sur le pass sanitaire va être proposé et voté par les 705 députés sans débat ni prise en compte de la consultation publique.

Mme Stella Kyriakides, commissaire à la santé et à la sécurité alimentaire, en rajoute :

« Le certificat covid numérique de l'UE a facilité la libre circulation et les déplacements en toute sécurité en période de grande incertitude. Nos citoyens l'ont adopté et il leur a rendu la vie plus facile. »

Traduction : Vous ne pourrez plus vous déplacer sans avoir été injecté par un produit expérimental, vous ne pourrez plus vous déplacer sans que Big Brother sache où vous allez, vous ne serez nulle part libre et en sécurité car la police vous contrôlera où que vous soyez. Et, comme dit la vieille publicité, transposée au certificat covid numérique, l'essayer c'est l'adopter (« nos citoyens l'ont adopté ») et ce qui complique votre vie, vous « a rendu la vie plus facile ».

Le but est mondial. M. Thierry Breton, commissaire au marché intérieur, a quant à lui déclaré :

« Avec plus de 1,2 milliard de codes QR générés et 60 pays connectés au système, le certificat COVID numérique de l'UE est devenu une norme mondiale. »



Le certificat covid numérique : l'essayer, c'est l'adopter !